

Original : anglais

**CAS DE NON-APPLICATION POTENTIELLE DÉCLARÉES PAR DES OBSERVATEURS DANS LE CADRE DES PROGRAMMES
D'OBSERVATEURS RÉGIONAUX DE L'ICCAT**

(Secrétariat de l'ICCAT)

Les rapports des observateurs sont présentés dans les annexes électroniques au présent document. L'**Annexe 1** contient les rapports des observateurs déployés à bord de navires dans le cadre du programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée (ROP-BFT). L'**Annexe 2** contient les rapports des observateurs présents dans les fermes et les madragues dans le cadre du ROP-BFT et l'**Annexe 3** contient les rapports soumis dans le cadre des programmes d'observateurs nationaux pour les thonidés tropicaux (OP-TROP). Les rapports du programme régional d'observateurs pour les transbordements sont publiés sur la page web de l'ICCAT, comme le requiert la Rec. 12-06 à l'adresse: <https://www.iccat.int/Documents/Comply/transshipmentreports.pdf>.

1. Programme d'observateurs régionaux de l'ICCAT pour les transbordements (ROP-Trans)

Un total de 67 alertes de non-application potentielle a été émis par des observateurs dans le cadre du programme régional d'observateurs pour les transbordements au cours de l'année dernière.

Quarante-neuf de celles-ci ont été confirmées par les CPC (trois sont en attente de réponse). Celles-ci, ainsi que les mesures prises, sont résumées ci-dessous. Pratiquement tous les cas ont été résolus par des mesures prises par les CPC concernées. Il convient de noter que ce résumé est fondé sur la lecture du Secrétariat et une liste complète des cas de non-application potentielle (PNC) et des réponses est présentée à l'**Annexe 4** (disponibles en format électronique et dans la langue originale uniquement), pour examen par le Comité d'application.

CPC	Nombre total de PNC émis	Nombre total de réponses	Total des PNC confirmés	PNC confirmés	Mesure prise
Belize	1	0			
Chine	9	9	2	Carnet de pêche non mis à jour	Un cas confirmé. Inadvertance en raison d'une préoccupation concernant un dysfonctionnement de la boîte de vitesses. En dépit de ce qui précède, les navires de pêche chinois sont tenus de remplir le carnet de pêche et nous rappelons aux navires de pêche/armateurs concernés l'importance de

CPC	Nombre total de PNC émis	Nombre total de réponses	Total des PNC confirmés	PNC confirmés	Mesure prise
					remplir le carnet de pêche tous les jours et leur demandons de le remplir, que des activités de pêche aient été réalisées ou non, si le navire dérive, la position du navire doit être consignée dans le carnet de pêche.
Chine (suite)				Indicatif d'appel non visible.	Un cas confirmé, a été rectifié
Japon	41	41	38	Carnet de pêche non relié/non numéroté	Un système de carnet de pêche électronique a été élaboré en coopération avec les industries pertinentes, et sa mise à l'essai a déjà démarré cette année. Comme le nombre de navires qui introduisent les carnets de pêche électroniques sera limité pour le moment, pour d'autres navires, des carnets de pêche reliés seront introduits afin de garantir l'application des exigences en matière de carnets de pêche de l'ICCAT pour la prochaine saison de pêche.
				Carnet de pêche non mis à jour	La FAJ a donné instruction de remplir le carnet de pêche tous les jours (avant minuit) conformément à l'annexe 1 de la Rec. 14-01.
				Marques du navire incorrectes.	Un cas confirmé, a été rectifié
				Le fax ne fonctionnait pas (autorisation non reçue)	Un cas confirmé, a été rectifié
				Numéro LSPLV incorrect	Erreur confirmée. La FAJ a donné instruction à l'opérateur du navire de charge de vérifier le numéro de registre ICCAT du LSPLV sur la page web de l'ICCAT avant chaque transbordement.
Corée	6	6	5	Carnet de pêche non relié	Le ministère a donné instructions aux deux navires concernés de relier leurs carnets de pêche et d'en numéroté les pages.

CPC	Nombre total de PNC émis	Nombre total de réponses	Total des PNC confirmés	PNC confirmés	Mesure prise
Corée (suite)				Divergence du nom du navire apparaissant sur la proue	Le navire a reçu l'instruction de rectifier ce point.
				Absence de marquage et radeaux de sauvetage non en règle	Le ministère leur a donné instructions de rectifier cette situation lorsqu'ils arrivent au port.
Philippines*	3	3	2	Carnet de pêche non relié	Tous les navires de pêche battant le pavillon des Philippines qui opèrent dans les zones de la Convention de la CTOI et de l'ICCAT utilisent des imprimés fondés sur les formats agréés par le BFAR. Ceux-ci sont remplis en utilisant des données provenant des mêmes formulaires, qui, à l'origine, ne sont pas nécessairement propres et peuvent être amputés de certaines données. Ces données sont ensuite clarifiées, vérifiées et confirmées avant d'être transférées sur les feuilles propres du même format. Après avoir rempli une page, ces données sont envoyées chaque semaine par télécopieur de sorte que l'opérateur du navire sous pavillon philippin reçoive la même information et puisse disposer de données actualisées qui sont ensuite présentées à notre bureau (BFAR) afin d'être mises à jour. Après avoir été envoyés par télécopieur, ces formulaires sont insérés et reliés au carnet de pêche. Nous attirons votre attention sur le fait que ces navires de pêche ne peuvent pas faxer une feuille lorsque celle-ci est reliée de la façon traditionnelle, c'est-à-dire, lorsqu'elle est cousue au carnet. Nous utilisons ce système pour garantir que le navire de pêche et le bureau de l'opérateur de ce navire de pêche aient les mêmes copies. Ce bureau (BFAR) reçoit également des mises à jour. Le BFAR utilise cette déclaration hebdomadaire des prises envoyée par télécopieur pour émettre le document statistique et autoriser le transbordement.

CPC	Nombre total de PNC émis	Nombre total de réponses	Total des PNC confirmés	PNC confirmés	Mesure prise
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	2	0			
Taipei chinois	5	5	3	L'identification du navire diffère du registre ICCAT.	Nous avons déjà notifié au propriétaire cet incident et avons demandé aux navires de pêche de repeindre leurs marques dès qu'il sera possible de procéder à cette opération de repeinte. Le navire les a repeintes (photo fournie).
				Carnet de pêche non relié	Nous avons conçu un carnet de pêche avec une feuille originale et une feuille en papier carbone portant le même numéro de série. Chaque page du feuillet original du carnet de pêche peut être détachée par le capitaine, de sorte que la page originale peut être fournie.
*Les Philippines n'ont pas participé au ROP en 2015.					

2. Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée (ROP-BFT)

2.1 Navires

Les observateurs embarqués à bord de senneurs en 2015 dans le cadre du ROP-BFT ont émis cent-huit (108) alertes de non-application potentielle. Suite à l'enquête, les CPC ont confirmé un total de 37 cas (quatre toujours en cours d'investigation et un en attente de réponse). Ces cas, ainsi que les mesures prises, sont résumés ci-dessous. Il convient de noter que ce résumé est fondé sur la lecture du Secrétariat et une liste complète des cas de non-application potentielle (PNC) et des réponses est présentée à l'**Annexe 5** (disponibles en format électronique et dans la langue originale uniquement), pour examen par le Comité d'application. Le type de PNC n'a pas été résumé, compte tenu de la nature diverse de ceux-ci.

CPC	Nombre de navires participant au ROP	Nombre total de PNC déclarés	Réponses envoyées par la CPC	Nombre de PNC confirmés par la CPC	Nombre de navires dont les PNC ont été confirmés	Navires dont plus d'un PNC a été confirmé	Mesures prises par la CPC
Albanie	1	0	n/a				n/a

CPC	Nombre de navires participant au ROP	Nombre total de PNC déclarés	Réponses envoyées par la CPC	Nombre de PNC confirmés par la CPC	Nombre de navires dont les PNC ont été confirmés	Navires dont plus d'un PNC a été confirmé	Mesures prises par la CPC
Algérie	12	28	28	21	10	8	Dans la plupart des cas, les PNC étaient dus à des retards administratifs ou des erreurs de remplissage des formulaires. Dans six cas au moins, une action rapide de la part de l'administration a permis de résoudre le problème.
Égypte	2	0	n/a				n/a
UE	45	36	36	6 (+4 en cours d'enquête)	4 (+4 en cours d'enquête)	1	Sanctions financières dans 3 cas
Libye	15	15	15	7	7	7	Principalement en raison d'erreurs de remplissage du formulaire qui ont été rectifiées ultérieurement.
Maroc	1	0	n/a				n/a
Norvège	1	0	n/a				n/a
Syrie	1	1	0				
Tunisie	25	26	26	15	15	2	Principalement en raison d'erreurs de remplissage du formulaire, ou d'erreurs de retranscription, qui ont été rectifiées ultérieurement.
Turquie	20	4	4	1	1	0	Ordre de remise en liberté émis

2.2 Fermes et madragues

Quarante-neuf alertes de non-application potentielle ont été émises par des observateurs dans le cadre du ROP-BFT en 2015 déployés dans des fermes ou des madragues de thon rouge. Suite à l'enquête, les CPC ont déclaré que seuls quatre rapports de non-application ont été confirmés, dont trois avaient trait au nombre et aux poissons, et ceux-ci ont été résolus par le biais d'ordres de remise à l'eau. Il convient de noter que ce résumé est fondé sur la lecture du Secrétariat et une liste complète des cas de non-application potentielle (PNC) et des réponses est présentée à l'**Annexe 6** (disponibles en format électronique et dans la langue originale uniquement), pour examen par le Comité d'application. Le type de PNC n'a pas été résumé, compte tenu de la nature diverse de ceux-ci.

CPC	Nombre de fermes/madragues participant au ROP	Nombre total de rapports sur des PNC émis	Réponses envoyées par la CPC	Nombre de PNC confirmés par la CPC	Nombre de fermes/madragues dont les PNC ont été confirmés	Fermes/madragues dont plus d'un PNC a été confirmé	Mesures prises par la CPC
UE	14	27	27	2	1	1	Délivrance d'un ordre de remise à l'eau et d'une infraction.
Maroc	2	2	2	0	0	0	n/a
Tunisie	5	7	7	0	0	0	n/a
Turquie	6	13	13	2	1	1	Ordres de remises à l'eau